

Politique du stationnement à Besançon - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN : On peut constater une extension du stationnement sauvage dans pratiquement toutes les rues de Besançon et en particulier au centre-ville le soir, mais aussi dans la journée.

Il est de plus en plus difficile pour un piéton de circuler sur les trottoirs sans devoir se faufiler entre les voitures et sans prendre de risques. La poursuite courageuse par des fonctionnaires de police vendredi 7 janvier dans la soirée pour intercepter un automobiliste dangereux, feu rouge grillé, vitesse excessive, alcoolémie positive, etc. et qui s'est soldée par de graves blessures infligées à un piéton rue Mégevand, m'amène donc une fois de plus à vous interpeller.

Quelles sont les dispositions pratiques et immédiates que le Préfet, le Directeur des Polices Urbaines et vous-même comptez prendre pour empêcher que de tels faits puissent se reproduire ? Attendrez-vous, Monsieur le Maire, de nouvelles victimes pour prendre les mesures indispensables pour empêcher les rodéos nocturnes dans les rues de la ville, le stationnement sauvage sur les trottoirs, l'incitation de fait des automobilistes à utiliser la voiture individuelle alors que dans le même temps les bus ont de plus en plus de mal à circuler ?

M. LE MAIRE : C'est une question sur laquelle nous revenons souvent entre nous. C'est vrai qu'il y a des problèmes de stationnement et de circulation comme cela a été souligné, notamment en soirée, les dimanches etc., mais en soirée, dimanches et jours fériés, c'est de la responsabilité de la police nationale et ce sont les services de la police d'État qui assument, dans le cadre de leurs priorités, et avec leurs effectifs toujours insuffisants, cette responsabilité.

En journée seulement, c'est-à-dire de 8 heures à 20 heures, c'est la police municipale qui intervient avec un effectif de 26 gardiens dans le cadre de la réglementation en vigueur et j'aime autant vous dire qu'il y a une certaine activité de nos gardiens municipaux. J'en veux pour preuve les chiffres qu'on me donne ici : pour l'exercice 1993, nombre total de contraventions : 32 360, soit une augmentation de presque 12 000 par rapport à l'année précédente, c'est dire qu'on a essayé d'être un peu plus rigoureux de ce côté-là. Il est vrai que ceux qui se plaignent du stationnement sur les trottoirs, etc. sont parfois les premiers à être surpris d'avoir un petit papillon sur leur voiture et à demander à un tel ou à un autre de faire preuve d'indulgence.

Les mises en fourrière, sur réquisition de la police municipale, pour l'année 1993, se montent à 1 376, c'est-à-dire une moyenne de 4 par jour à peu près tous les jours de l'année. C'est dire que nous essayons de faire respecter la réglementation, mais comment faire pour arrêter un rodéo de voitures ? Moi je m'en sens bien incapable, les services de la police le font dans la mesure où ils peuvent intervenir et c'est toujours grave, c'est vrai et je regrette comme vous, qu'un certain nombre d'automobilistes ne respectent pas ne serait-ce que le simple code de la route.

Dont acte.